

Club de pêche à la mouche
Case postale 153
1868 Collombey



Cotisation annuelle

Le montant de la cotisation est de :

- 100.-** pour les porteurs du permis cantonale Valaisan
- 150.-** si non porteur de ce permis (50.- timbre d'affermage FCVPA).

Tu peux payer avec le bulletin de versement ou par TWINT

Tu recevras ta carte de membre par la poste

Si tu as besoin de recevoir un timbre FCVPA merci de remplir le formulaire au verso et de nous le retourner par e-mail, sms ou courrier. Il sera envoyé avec la carte de membre.

Avec nos meilleures salutations

Le comité

**Effectuez un paiement
avec TWINT !**



Scannez le code QR avec
l'app TWINT



Confirmez le montant et
le paiement



Récépissé

Compte / Payable à
CH21 0900 0000 1764 8496 3
Club de pêche à la mouche
Case Postale 153
1868 Collombey

Payable par (nom/adresse)



Monnaie Montant
CHF



Point de dépôt



Section paiement



Monnaie Montant
CHF



Compte / Payable à
CH21 0900 0000 1764 8496 3
Club de pêche à la mouche
Case Postale 153
1868 Collombey

Informations supplémentaires
Cotisation annuelle

Payable par (nom/adresse)



Club de pêche à la mouche
Case postale 153
1868 Collombey



Je souhaite recevoir un timbre pour la taxe de pêche annuel FCVPA à 50.-
avec ma carte de membre.

Nom:

Prénom:

Signature:

Commentaire :